

Journal de M. de Boisquesnay, capitaine de Port à l'Isle de France
Du 1^{er} mai au 22 août 1772

Un document des Archives départementales du Finistère, cote 1 E 439

Ce document fait partie des dossiers rapportés en France en 1773 par l'ancien gouverneur Desroches, et utilisés pour se défendre dans la confrontation qui l'opposa à l'ancien intendant Poivre lorsqu'ils durent rendre compte de leur administration de la colonie. Beaucoup de passages de ce journal ont été soulignés sans aucun doute par Desroches dans le but d'embarrasser Poivre qui avait par ses fonctions la haute main sur l'administration du port. On s'étonnera même de lire que ce capitaine de port rendait journallement compte de son travail au gouverneur.

Ce document m'a été signalé, comme plusieurs autres des mêmes archives, par Madame Elodie Hoppe, historienne du patrimoine, qui, en vraie Lyonnaise, ne pouvait rester insensible à la découverte de manuscrits concernant Pierre Poivre. Qu'elle en soit remerciée.

Extrait du journal de conduite de M. de Boisquesnay,
Capitaine de Port à l'Isle de France,
depuis le 1^{er} mai 1772 jusqu'au 22 août de la même année.

====

1^{er} mai – M. de Maingard ayant eu ordre de MM. le Ch. Desroches et Poivre, de me remettre le détail du Port, je demandai quelle forme il y avait à observer. On me répondit : aucune. Désirant cependant être instruit, je priai M. Maingard de me donner au moins quelques notes et renseignements sur tout ce qui concernait la partie que j'allais occuper. Voila la copie de ce qu'il me remit ;

Inventaire des bâtiments flottant, effets et amarres restant dans le Port.

Savoir

Un ponton de carène nommé le Berry, point fini de rayer [sic].

Deux citernes flottantes ou puits d'eau.

Une gabarre pontée en bon état

Une autre coulée en rade.

Trois chalands non pontés.

Un idem coulé en rade.

Une pigoulière¹ pour chauffer le braye, aussi coulée en rade.

Six grandes chaloupes, tant bonnes que mauvaises.

Six canots, tant bons que mauvais, grands et petits.

Funins²

Cinq câbles de 12 pouces de 160 brasses à 180.

Dix grelins et aussières depuis 7 pouces jusqu'à 10, tant bons que mauvais. Tous les funins à l'usage des vaisseaux, pour les touer et mettre sur les amarres du Port.

Un câble de 18 pouces et de 120 brasses n'ayant été mouillé qu'une seule fois.

Un dito de 17 pouces et de 120 brasses provenant de la flûte *l'Ambulante* et tout neuf.

Plusieurs bons bouts de câble depuis 15 à 17 pouces, propres à faire des amarres de bouts.

Au Port Louis, Isle de France, le 1^{er} mai 1772. [Signé] Maingard

¹ Embarcation dans laquelle sont établies les chaudières à brai qui servent à caréner les bâtiments.

² Câbles et autres gros cordages employés dans les ports.

Mai 1772

2 dudit. Je me suis occupé à prendre connaissance de tous les effets répandus ça et là sur les quais et confondus ensemble.

3 au 4 dudit. Travaillé à parer les quais et mettre chaque chose en lieu sûr et séparé, et commencé à radouber les chaloupes et canots.

15 dudit. Les calfats étaient sans outils ni patarasses. Je me suis concerté avec M. Voisin pour leur en procurer.

J'ai aussi demandé que tous les canons épars sur les quais fussent remis à l'artillerie.

Ce même jour on a acheté de M. Réminiac une chaloupe de 23 pieds de long sur 7 ½ de large ; elle a été prisée 1200 livres.

Sauvé une ancre de 2000 livres, deux câbles de 17 pouces et de 80 brasses ou environ chaque, et deux grelins de 6 à 7 pouces demi-usés.

Défendu aux pilotes de sortir les vaisseaux après le soleil couché.

16 dudit [mai 1772]. Remis à l'artillerie 18 canons de divers calibres ; fait demande de prélat³, d'avirons et des choses nécessaires pour doubler une des citernes qui faire de l'eau.

Sauvé deux ancres l'une de 2000 livres, l'autre de 1800 livres ; un câble de 12 pouces et de 100 brasses à demi usé ; un grelin de 7 pouces de 90 brasses.

18 dudit. Donné un état des bois nécessaires pour faire la chaloupe et le canot de *l'Africain* ; n'y en ayant point dans le Port, on a passé marché avec M. Le Roux Kermosewen [Kermorseven].

19 dudit. J'ai demandé à relever *le Comte de Menou*, et commencé à mettre en état les pompes ; il est à remarquer qu'il n'y en a pas une seule de bonne pour le service du Port.

20 au 26 dudit. J'ai travaillé à l'appareil du *Comte de Menou* et l'ai dressé.

Relevé aussi une allège pontée, chargée de lest, qui était coulée en canal, par 12 pieds d'eau

Juin 1772

1^{er} dudit. Relevé *le Comte de Menou*, l'ayant pour ce faire abattu en quille. Je l'ai amarré au ponton.

3 dudit. Le grand canot du Port et celui de *la Normande* sont partis par ordre du Général⁴ pour aller à l'île Plate chercher des Noirs marrons.

5 dudit. Le vaisseau *l'Africain* a abattu en quille, et, comme on manquait de clous de trois pouces, on en a demandé. Le magasin a répondu n'en point avoir. J'aurais cru en apercevoir quelques quarts sous un plus grand nombre jetés pêle-mêle avec toutes sortes d'effets, dans une petite cour près l'hôpital. J'ai demandé la permission d'y aller avec des Noirs et quelqu'un du magasin : on me l'a accordé et notre recherche a été fructueuse, en ayant trouvé 50 quarts qu'on ignorait y être.

8 dudit. Faute de charpentiers, on a été obligé de passer marché avec un particulier pour radouber quelques bateaux du Port. Je remarque cependant que l'on construit partout l'île ; il y a donc des charpentiers et on pourrait s'en procurer. Je l'ai représenté, mais en vain.

15 au 30 dudit. J'ai sondé les bassins et la rade, et pris connaissance du fond. Visité les corps-morts qui n'ont point été relevés depuis 11 ans, et sont dans le plus mauvais état possible. Muni les charpentiers d'outils et le Port d'amarres pour touer les vaisseaux. Sauvés dans cet espace 20 ancres de divers poids. Le Port et la rade en sont infectés [sic] au point de couper tous les amarres des vaisseaux. Relevé aussi plusieurs carcasses de chaloupes et canots.

Juillet 1772

4 juillet. *La Pénélope* ayant été condamnée, M. le Baron d'Arros l'a demandée le long de son bord pour lui servir d'allège. Je lui ai envoyé d'après l'ordre de M. Poivre.

³ Prélat : grosse toile peinte ou goudronnée pour protéger de la pluie ou des vagues.

⁴ Le général : désignation habituelle du commandant général, c.à.d. le gouverneur, le chevalier Desroches.

11 dudit. Des morceaux énormes de vieilles mâtures embarrassaient le Port. M. Voisin et moi, nous en avons fait le recensement ; il se trouve parmi ces débris beaucoup de bonnes mâtures.

Les officiers du *Bougainville* parti ce matin ont été dans la nuit voler des ferrures et cloisons à bord de *la Corisante*, malgré le gardien. J'en ai rendu compte à M. l'Intendant.

M. le Baron d'Arros propose de remettre aux magasins 9700 livres de cordages, pour 4000 livres d'autres cordages plus convenables à *l'Indien* qu'on lui donnera en échange.

13 dudit. Le Général m'a ordonné de faire partir les vaisseaux de Chine sur le champ, nonobstant tout ordre contraire que pourrait me donner M. Poivre, et au cas que des huissiers se présentassent pour aller à bord de ces vaisseaux, de les faire arrêter et mettre en prison. J'ai cru devoir en informer M. Poivre qui m'a dit de suivre les ordres du Général, et qu'il ignorait qu'on pensa à envoyer des huissiers à bord ; qu'il était vrai que M. Hay, supercargue de ces vaisseaux, avait des dettes dans l'île, relativement à la succession de M. Rothe, mais que cela ne portait en rien sur l'expédition des vaisseaux.

A 4 heures du soir, les vaisseaux *le Duras* et *le Massiac* ont appareillé. Les huissiers ont été à bord en cachette et ont voulu les arrêter. Les pilotes ont suivi les ordres que je leur avais donnés de mettre les vaisseaux dehors ; et les huissiers voyant qu'ils allaient voir la Chine, se sont embarqués précipitamment et ne sont revenus à terre au Port que très tard.

A six heures du soir, j'ai, à l'ordinaire, été rendre compte de la journée au Général qui m'a grondé, disant que les huissiers étaient allés à bord, et d'aller dire à M. Poivre qu'il le savait bien.⁵ J'ai été à l'intendance où M. Poivre m'a juré sur son honneur et probité n'en rien savoir. En cet instant-même, les huissiers sont entrés lui rendre compte de la mission faite par ses ordres. J'ai cru devoir sortir bien vite et retourner chez moi.

15 dudit. Plaintes de M. de Tromelin au Général, sur ce que l'on ne donne pas assez de calfats à l'opération.

J'ai répondu que sur 36 qui sont sur le Port, M. de Tromelin en avait 16.

16 dudit [juillet 1772]. Sauvé 4 ancras de 2 à 3000 livres, un câble de 16 pouces $\frac{3}{4}$ usé.

17 dudit. Etabli une cayenne⁶ flottante à bord de *la Pénélope*. M. de La Boissière en a été chargé pour la police.

Représenté à M. Poivre qu'il y avait beaucoup de calfats prêtés par ses ordres aux particuliers, et que cela était au point de gêner beaucoup les services. Il a répondu de prendre patience.

19 dudit. Ordre de M. Poivre de presser les radoubes du *Desforges* qui est destiné pour l'Inde, et défense de M. le Ch. Desroches d'y travailler, ou qu'il me mettrait au Fort Blanc. J'ai sué toute la journée pour arranger cette affaire qui a été de diviser les forces sur *la Seine* et sur *le Desforges*.

20 dudit. M. Poivre avait ci-devant permis à divers particuliers de sauver des ancras. Je me suis aperçu que pendant les nuits on enlevait dans le Port même, et qu'on les revendait ensuite au Roi. J'ai représenté à M. l'Intendant combien cela était onéreux et coûteux, ayant des forces suffisantes pour le faire par soi-même, et l'ayant même fait depuis que je suis capitaine de Port, il a eu égard à ma représentation et cette pêche a été défendue.

22 dudit. Le senau particulier *la Garonne* a remis au Port 8 Noirs de 10 qu'on lui avait prêtés, deux étant morts à Madagascar où l'ouragan avait forcé ce senau de relâcher venant de la Rivière Noire.

27 dudit. A 9 heures du soir le vaisseau *l'Isle de France* a cassé ses câbles dans un grain. J'ai été en rade, et l'ai fait amarrer au ponton ; il n'y a eu aucune avarie.

29 dudit. Ordre de M. l'Intendant de faire une estimation de quelques bateaux fournis au Roi par M. Maissin en 1771. Ces mêmes bateaux ont été perdus dans l'ouragan de cette année, et comme il n'y a point eu de marché passé par écrit, ni de proportions bien connues, l'estimation n'a pu en être que très douteuse.

⁵ Il semble qu'il faille comprendre que le commandant du port a dit à Desroches que les huissiers ..., et que Desroches lui ait répondu d'aller dire à Poivre

⁶ la cayenne est la cuisine des équipages en escale.

30 dudit. M. Voisin et moi avons représenté à M. l'Intendant que le Port manquait absolument de brai gras et sec, et que les particuliers en avaient beaucoup et en chargeaient même un vaisseau qui allait aux Indes. On nous a répondu qu'il en viendrait de France.

Représenté aussi qu'il n'y a point de câbles au magasin pour l'armement des vaisseaux *l'Indien, le Comte de Menou et l'Africain*.

Convenu aussi que ferions à M. l'Intendant une représentation sur les travaux à faire au Port et sur ce que l'opération prenait de force les bois destinés au service.

Août 1772

3 dudit. Un officier marinier du Port a pris à mon insu, après l'appel, deux Noirs de marine pour travailler au Port. M. de Tromelin les ayant vus en passant les a demandés à M. Poivre pour servir à l'opération⁷. L'ayant su, j'ai demandé à M. l'Intendant de faire punir l'officier marinier, et j'ai réclamé nos deux Noirs pour le Port. Il m'a refusé l'un et l'autre, et dit qu'il donnerait à M. Tromelin tous les Noirs qu'il trouverait en faute. Je lui ai demandé s'il me permettait la même chose pour tous les autres ateliers, et même de l'opération. Il m'a dit que oui ; je n'ai pas cru devoir profiter de cette permission.

6 dudit. M. Poivre a donné à M. Voisin l'ordre par écrit pour remettre à l'opération les deux Noirs de Marine dont il a été parlé ci-devant.

10 dudit. Le Général ayant su l'affaire des deux Noirs s'est fâché contre M. de Tromelin, et devant moi, lui a dit à cet égard bien des choses. Au sortir du gouvernement, j'ai été à la conférence où M. de Tromelin et moi avons eu une explication devant M. l'Intendant qui nous a donné beaucoup de louanges à tous les deux.

10 au 14. M. Voisin et moi nous sommes occupés de faire rentrer à la Marine plusieurs Noirs prêtés en différents temps par M. Poivre à des particuliers dont quelques-uns mêmes étaient partis pour France sans les rendre, les laissant à leurs familles comme meubles à eux⁸. M. Poivre avait approuvé nos recherches à cet égard.

17 dudit. Ce jour l'opération a mis à l'eau la première machine⁹.

Le port a remis à l'artillerie 23 canons de divers calibres, trouvés dans les décombres et vieilles mâtures.

18 dudit. Abattu en quille *la Seine* et décidé de la mettre sur franc-bord, son doublage étant entièrement piqué de vers, et n'ayant pas pour lui remplacer.

19 dudit. J'ai fait sauver à la Rivière Noire les débris de la mâture du *Prudent*.

Envoyé à Bel-ombre, par ordre de M. Poivre, une ancre de 2500 livres pour y servir de corps-mort.

Travaillé à l'appareil du *Jazon* pour le relever.

22 dudit [août 1772]. Ce matin j'ai été à bord de *la Belle Poule* pour l'entrer.¹⁰

Au Port Louis Isle de France, le 5 septembre 1774, signé Boisquesnay.

* * *

⁷ L'opération dont il s'agit ici est celle dont M. Tromelin était chargé par le ministre, savoir l'aménagement du port du Port-Louis : détournement d'un cours d'eau, enlèvement des vases et carcasses de bateaux et autres débris, aménagement des quais et agrandissement du port en y incluant le Trou Fanfaron. Un travail titanesque.

⁸ Les esclaves font partie du mobilier de leur propriétaire. Ce qui choque ce monsieur c'est seulement que ces gens s'approprient les biens du roi.

⁹ Très certainement cure-môle ou gabarre à clapet. Quand Poivre quitte la colonie en octobre de la même année, Tromelin a mis en service deux cure-môles et quatre gabarres à clapet.

¹⁰ *La Belle Poule* a mouillé la veille 21 août 1772 en rade du Port Louis. Ce bâtiment amène les nouveaux administrateurs Ternay et Maillart qui entrent en fonction immédiatement.